

Séance plénière

Clôture de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Section de haut niveau	1
Allocution de Son Excellence M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.....	1
Signature des instruments adoptés par la Conférence à sa 108 ^e session	5
Discours de clôture.....	5

Vendredi 21 juin 2019, 10 heures
Présidence de M. Elmiger

Section de haut niveau

Le Président

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la dix-neuvième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

A l'occasion de la célébration du centenaire, la Conférence a l'honneur de recevoir la visite du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), M. António Guterres.

Allocution de Son Excellence

**M. António Guterres,
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

M. Guterres

Secrétaire général de l'ONU
(original anglais)

Vous vous réunissez à l'occasion de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail, la session du centenaire, dans une période de fortes turbulences et d'épreuves. La mondialisation et la quatrième révolution industrielle offrent d'immenses possibilités et posent des défis colossaux. Les gains économiques énormes réalisés au niveau mondial n'ont pas été partagés équitablement entre les pays et à l'intérieur même des pays, et celles et ceux qui sont en marge de nos sociétés paient le prix le plus élevé. Et notre planète également.

Nous avons plus que jamais besoin de réponses mondiales à ces défis mondiaux; et pourtant, le multilatéralisme fait plus que jamais l'objet de critiques. Alors que nos problèmes sont de plus en plus complexes, nos réponses sont de plus en plus fragmentées, et nous observons partout un manque de confiance et un excès de peur. On peut parler d'une époque de désillusion, et la meilleure manière de rétablir la confiance est d'écouter et de répondre aux attentes. L'Organisation internationale du Travail joue un rôle central, et cela pour une raison simple: son programme vise à répondre directement aux préoccupations des gens – la dignité d'un travail décent, une mondialisation équitable, la justice sociale pour tous, partout.

L'OIT a l'habitude de relever des défis d'une telle ampleur. Cela fait partie de son ADN, et c'est la raison pour laquelle la Conférence internationale du Travail a accueilli ces derniers jours des douzaines de chefs d'Etat ou de gouvernement à sa session du centenaire. En effet, cette session a réuni, sous l'égide des Nations Unies, l'un des plus grands rassemblements de dirigeants du monde en dehors de la séance d'ouverture de l'Assemblée générale qui se tient au siège de l'ONU à New York. Il ne s'agit pas seulement d'un témoignage de la pertinence du mandat de l'OIT, mais aussi d'une confirmation de la force du multilatéralisme qu'elle représente si bien. Comme l'a dit le Directeur général du BIT, Guy Ryder, la semaine dernière, c'est une conférence de la confiance, la confiance dans les capacités de l'OIT et la confiance nécessaire – je le cite – «pour construire un avenir du travail où la justice sociale sera garantie pour tous». Je vous remercie pour cela. Vous allez de l'avant en portant un flambeau qui a été allumé il y a cent ans pour contribuer à construire un monde nouveau. Un monde fondé sur la justice sociale, sur un modèle d'inclusion, un

système où les gouvernements, les employeurs et les travailleurs se rassemblent autour d'une même table pour prendre des décisions.

Dès le premier jour, l'OIT a fait œuvre de pionnière, à commencer par sa structure tripartite tout à fait unique. Les dix premières années seulement de son existence, elle a établi des normes du travail sur toute une série de questions, dont la durée du travail, les droits des femmes, la sécurité et la santé au travail, la protection contre le travail des enfants et le travail forcé et la protection des droits des peuples autochtones et des personnes handicapées. Nombre de ces sujets étaient alors rarement abordés en haut lieu. Pourtant, l'OIT est allée de l'avant avec sa Constitution, rappelant au monde que – et je cite – «une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale».

En 1944, la Déclaration de Philadelphie a redynamisé les mandats de l'OIT au regard des enjeux de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. La Constitution révisée était en phase avec l'époque: «le travail n'est pas une marchandise» soulignait-elle; «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous» affirmait-elle audacieusement à la face du monde. Ces principes sont le premier exemple d'une Organisation internationale faisant le lien entre droits de l'homme et développement et préparant le terrain en vue de l'adoption, en 1948, de l'historique Déclaration universelle des droits de l'homme.

Quelques décennies plus tard, l'OIT a été l'une des premières à sonner l'alarme à propos des effets négatifs de la mondialisation dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation datant de 2004. Cet appel de grande portée en faveur d'une mondialisation équitable a attiré l'attention sur le principe du travail décent, qui a souligné l'importance de la qualité du travail et pas seulement de sa quantité. Ce principe est désormais bien présent dans le domaine de l'élaboration des politiques, même dans des secteurs qui n'ont pas directement trait à l'emploi. Il apparaît en filigrane dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et est au cœur du développement lui-même. Il fait aussi partie intégrante de notre réforme commune du système des Nations Unies pour le développement, qui a essentiellement pour objet de mettre en œuvre le Programme 2030 au profit de tous. Cela suppose de s'assurer que la totalité de nos efforts est plus grande que la somme de ses parties, en menant sur le terrain une action axée sur les résultats qui soit convenablement coordonnée. Ce faisant, nous continuerons de veiller à ce que tous les mandats soient remplis, en nous assurant que les responsabilités sont pleinement assumées, tant à l'égard du Conseil d'administration du BIT que de notre engagement collectif de faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En d'autres termes, la réforme que nous avons engagée consiste, pour l'OIT, à prendre acte du caractère unique de son modèle de gouvernance tripartite et à veiller à ce que, partout dans le monde, chacun puisse tirer pleinement profit de votre expertise unique en son genre. Je remercie l'OIT de son soutien. Le monde a besoin d'un système des Nations Unies pour le développement qui soit efficace, et le système des Nations Unies pour le développement a besoin d'une OIT dynamique qui joue pleinement son rôle de composante essentielle.

Avec cette session de la Conférence, l'OIT ouvre un nouveau chapitre. Elle ne célèbre pas simplement un centenaire, elle s'appuie aussi sur un héritage de réalisations guidées par la vision séculaire de la justice sociale, fondée sur le dialogue social et la coopération internationale. Je félicite l'OIT d'avoir adopté une convention concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Quant à la Déclaration du centenaire qu'elle adoptera plus tard dans la journée, elle représente une occasion historique d'accéder à un avenir meilleur pour tous les habitants du globe.

La Déclaration du centenaire est ambitieuse et jette les bases sur lesquelles s'appuiera l'OIT pour exécuter son mandat pendant son deuxième siècle d'existence. Mais elle est aussi bien plus qu'une simple déclaration d'intention. Elle propose en effet un changement de

paradigme quant à la manière dont nous concevons le développement. Le bien-être des personnes doit occuper une place centrale dans les politiques économiques et sociales, et nous devons porter une attention spéciale à celles et ceux qui ont été les plus laissés pour compte, notamment les personnes handicapées, les peuples autochtones, les personnes âgées, les femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité. Le principe directeur de toute notre action est la promotion de la dignité humaine, et le travail décent est synonyme d'une vie de dignité.

La Déclaration fait également ressortir l'interdépendance de tous les défis que nous devons relever. Nous ne pourrions avoir un avenir du travail plus équitable sans durabilité, ni un avenir durable pour le monde du travail sans une réponse rapide et définitive au défi du changement climatique. Faire face à l'urgence climatique est en effet la question déterminante de notre époque. L'action climatique pourrait créer des millions d'emplois durables. L'économie verte s'est révélée rentable, mais le climat évolue plus vite que nous, et nous risquons de connaître un avenir marqué par une instabilité, une inégalité et une pauvreté accrues. C'est pourquoi je convoque un sommet sur le climat en septembre prochain à New York. Nous devons accélérer la transformation de nos systèmes politiques et économiques et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable. La Déclaration nous aidera à le faire, en orientant les opinions et en maintenant la pression.

Notre monde traverse une période de changements sans précédent dans de très nombreux domaines, et notamment sur les plans climatique, démographique, technologique et sociétal. Ces changements, qui influent profondément sur le monde du travail, offrent des possibilités très stimulantes, mais engendrent aussi des craintes, des inquiétudes et un sentiment d'instabilité. Je prends connaissance avec satisfaction des recommandations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT, qui sont dans le droit fil des conclusions du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique que j'ai créé à l'ONU. Si nous considérons l'avenir, nous savons que les nouvelles technologies, en particulier l'intelligence artificielle, vont inévitablement entraîner la destruction de très nombreux emplois mais aussi la création de très nombreux nouveaux emplois.

Il est difficile de prévoir tous ces effets aujourd'hui, mais il est clair que l'avenir exigera une série de compétences nouvelles et différentes. Plus fondamentalement, c'est la notion même de travail qui évolue. Il faudra trouver un nouvel équilibre entre le travail, les loisirs et les autres activités, et nous n'y sommes pas encore prêts. Nous avons besoin d'investissements massifs dans l'éducation, mais également d'un mode d'éducation différent, consistant non seulement à apprendre des choses, mais aussi à apprendre comment apprendre et qui accompagne les personnes au fil des années afin de leur assurer avec efficacité un apprentissage tout au long de leur vie. Nous avons aussi besoin de mettre en place une nouvelle génération de systèmes de protection sociale, et il nous faudra mobiliser les gouvernements et tous les acteurs concernés comme jamais auparavant.

Les processus de décision classiques seront souvent inadaptés à ces défis d'un nouveau genre qui évoluent à une vitesse supersonique. La prise de décisions analogique est inopérante dans un monde numérique. Alors que le rythme des changements ne cesse d'augmenter, nous devons imaginer de nouveaux mécanismes de gouvernance de la coopération, auxquels le secteur privé et la société civile puissent participer et qui s'appuient sur d'autres acteurs possédant l'expertise requise – et c'est là où les partenaires de l'OIT jouent un rôle essentiel. C'est là, une fois encore, que, même cent ans plus tard, l'OIT reste en avance sur son temps, puisqu'elle permet aux employeurs et aux travailleurs de prendre part au processus de décision.

(L'orateur poursuit en français.)

Le monde a profondément changé, mais les besoins fondamentaux des personnes, eux, sont restés les mêmes. La soif de justice sociale est plus grande que jamais, et plus que jamais nous avons besoin de l'Organisation internationale du Travail. Nous pouvons donner un souffle nouveau au contrat social et renforcer la justice sociale. Nous pouvons vaincre les désenchantements par la mobilisation et l'optimisme. Un programme axé sur l'humain va continuer à restaurer la confiance, à réduire les inégalités, à assurer l'égalité entre les sexes et à surmonter bien des échecs des politiques économiques et sociales récentes.

Voilà pourquoi la Déclaration du centenaire est si décisive. Elle ne marque pas seulement une étape, aussi importante soit-elle dans l'œuvre remarquable de l'OIT; c'est également une feuille de route, qui sera déterminante pour le siècle à venir. Grâce à elle, nous nous rapprochons de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et nous avançons dans la construction d'un avenir durable pour toutes et tous.

Oui, cette Déclaration est ambitieuse, mais se fixer des objectifs ambitieux et les atteindre fait partie de l'histoire de l'OIT. Grâce à vos efforts, c'est aussi son avenir.

Le Président

Au nom de mes collègues du bureau et de tous les délégués de la Conférence, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour nous avoir honorés de votre présence aujourd'hui et nous avoir fait part de vos réflexions et de votre vision.

Ainsi s'achève cette section de haut niveau, organisée dans le cadre de la dix-neuvième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)

Vendredi 21 juin 2019, 18 h 30
Présidence de M. Elmiger

Signature des instruments adoptés par la Conférence à sa 108^e session

Le Président

Cette session, qui marquera l'histoire de l'Organisation, a vu l'adoption de la convention (n° 190) concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, 2019, de la recommandation (n° 206) concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, 2019, ainsi que de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. J'invite le Directeur général à m'accompagner jusqu'à la table pour que nous signions ensemble les textes authentiques adoptés aujourd'hui.

(Le Président de la Conférence et le Directeur général du Bureau international du Travail signent les trois instruments.)

Discours de clôture

Le Président

La Conférence, réunie en sa vingtième et dernière séance plénière, a atteint ses objectifs. Le moment est venu de procéder à notre cérémonie de clôture, et je vais demander à chacun de mes collègues au sein du bureau de prononcer leurs discours de clôture devant l'assemblée.

M^{me} Mugo

Vice-présidente employeuse de la Conférence
(original anglais)

Nous venons de vivre deux semaines d'une rare intensité! Nous avons avalé des milliers de cafés et autant de sandwiches ONU «frais de la veille». Nous avons évoqué les dirigeants du monde qui nous ont le plus inspirés au cours des cent dernières années. Nous avons usé nos semelles dans les couloirs du Palais des Nations. Nous avons fait la preuve de la valeur incomparable du dialogue social tripartite en rejouant le film «Le bon, la brute et le truand».

Nous sommes épuisés – on le serait à moins –, mais nous pouvons être fiers d'avoir mené dans les trois commissions un dialogue tripartite sérieux et constructif qui a permis de trouver des solutions réalistes à des problèmes complexes. Les travaux des commissions ont été complétés par une série de panels de discussion thématiques; j'ai d'ailleurs eu l'honneur de participer à celui qui était consacré au travail des enfants.

Nous devons saluer les efforts que nous avons déployés ensemble, car c'est une fois la Conférence terminée que le véritable travail va commencer – après, je l'espère, un peu de repos bien mérité. Nous avons pour responsabilité commune de traduire les objectifs fixés par l'Organisation et les engagements qui ont été pris en actions concrètes pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs

Les objectifs ambitieux ne manquent pas! La Déclaration du centenaire de l'OIT négociée au sein du Comité plénier, dont nous venons d'adopter le rapport, n'est pas un document ordinaire: c'est lui qui guidera l'action de l'Organisation au cours des cent

prochaines années. Comme c'est généralement le cas avec les documents de cette importance, il a fallu, pour parvenir à un résultat satisfaisant, que les mandants ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts et acceptent des compromis douloureux. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont permis d'arriver à bon port.

Le Comité plénier a rapidement été surnommé «the COW», la vache en anglais; je me demande maintenant si «la mule» n'aurait pas mieux convenu, mais puisque nous sommes en Suisse, va pour la vache. Comme tous les chefs s'affairaient en cuisine et qu'il y avait une énorme bête à cuire, il a fallu bien évidemment prolonger les négociations pour éviter de confondre les bas morceaux et les pièces nobles ou de servir de la viande crue façon steak tartare. Le résultat n'est peut-être pas une aiguillette de romsteck cuite à point, digne d'une étoile au Michelin, mais au moins nous n'avons pas réduit la vache en charpie.

La Déclaration et la résolution nous indiqueront la voie à suivre au cours des cent prochaines années, mais aussi sur le court et le moyen terme. Nous notons avec satisfaction que le rôle du secteur privé en tant que créateur d'emplois et de travail décent a été reconnu. Nous attendons de l'OIT qu'elle mette davantage l'accent sur l'amélioration de la productivité, la formulation d'orientations plus fermes, le renforcement des compétences et la lutte contre l'informalité. Les employeurs continueront de soutenir l'Organisation et de participer à ses travaux.

En ce qui concerne la violence et le harcèlement dans le monde du travail, les employeurs se félicitent vivement qu'une convention de l'OIT sur ces questions ait été élaborée. Trouver un instrument permettant de lutter contre cette forme de comportement inacceptable a toujours figuré parmi nos objectifs. Ces deux dernières années, nous avons essayé, à l'occasion d'échanges intenses – et parfois vifs –, de nous entendre sur le texte d'une convention qui soit équilibrée et puisse être largement ratifiée et appliquée sur le terrain.

Nous pensons que la convention répond à la plupart des grandes préoccupations exprimées par les employeurs, et que nous avons donc jeté les bases sur lesquelles les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pourront s'appuyer pour concevoir des politiques et des mesures globales destinées à mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail.

La recommandation qui accompagne la convention n'a pas, à la vérité, convaincu le groupe des employeurs, car son champ d'application pose problème, ses dispositions sont trop contraignantes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres **ou** intersexués (LGBTI) n'y sont pas expressément mentionnées. Toutefois, nous reconnaissons qu'il était nécessaire de faire des compromis pour aboutir à un accord sur ce texte. Comme le dit M. Mdwaba, mon collègue et notre porte-parole, et comme il l'a dit avec beaucoup de passion au cours des travaux de la commission, «la discrimination reste de la discrimination».

La convention s'applique à juste titre à tous les travailleurs, et la recommandation qui l'accompagne comporte, au sujet des groupes vulnérables, des dispositions libellées en termes généraux qui sont conformes à l'esprit des normes internationales relatives au travail et aux droits de l'homme. Mais les deux années que nous avons passées à négocier cette convention ont également montré que certains délégués continuent de céder à l'homophobie et à la transphobie. Ce constat, guère surprenant, a le mérite de nous rappeler le défi que nous devons relever: faire en sorte que tous les travailleurs et tous les employeurs soient effectivement protégés contre le harcèlement et la violence dans le monde du travail.

Je voudrais maintenant évoquer les travaux de la Commission de l'application des normes, qui est une composante essentielle de la Conférence internationale du Travail; une fois de plus, ses délibérations se sont déroulées, comme ses membres l'ont indiqué cet après-

midi, dans un esprit constructif, essentiel pour aplanir les différences entre les mandants tripartites et entre la Commission de l'application des normes et la commission d'experts.

Le groupe des employeurs a particulièrement apprécié le fait que la liste de 24 cas, dont un cas de progrès, examinée cette année par la Commission de l'application des normes était équilibrée. La commission a étudié 19 cas relatifs à des conventions fondamentales, 3 cas relatifs à des conventions prioritaires et 2 cas relatifs à des conventions techniques, en tenant compte de l'équilibre régional et du niveau de développement des pays concernés.

Les employeurs tiennent à remercier les nombreuses personnes qui, en coulisses, ont travaillé sans relâche pour que tout se passe bien pendant les deux semaines de la Conférence: je pense au personnel dévoué du BIT, conduit par le Directeur général, M. Ryder, aux nombreux membres de l'équipe de l'ONU au Palais, aux services de restauration et, bien entendu, aux interprètes. Nous voudrions également remercier tous les dirigeants qui sont venus de partout dans le monde pour s'adresser à la Conférence: la liste de leurs noms est un véritable Who's Who de la scène internationale, et leur participation ne fait que confirmer l'importance de l'OIT, qui reste une organisation multilatérale sans équivalent dans le monde.

C'est pourquoi je voudrais également, au nom du groupe des employeurs, remercier les mandants employeurs et les nombreux représentants des ministères nationaux du travail, des missions permanentes à Genève et des autres services de l'Etat. Et bien sûr, nous aimerions exprimer nos remerciements et notre gratitude aux organisations de travailleurs pour leur passion, leur engagement et leur sens du compromis. Compromis est le maître-mot et, grâce à un dialogue social franc et à un grand sens de l'écoute, nous avons obtenu des résultats qui, demain, serviront de boussole au monde du travail. Je voudrais enfin exprimer ma gratitude à l'Organisation internationale des employeurs (OIE), à toute l'équipe du secrétariat du groupe des employeurs et à l'équipe du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) pour le soutien inestimable qu'elles ont apporté pendant cette session du centenaire de la Conférence.

Pour conclure, je voudrais citer le Secrétaire général de l'OIE, M. Suárez Santos, qui a déclaré la semaine dernière, lors d'un discours en plénière: «Cent ans plus tard, l'union entre employeurs, travailleurs et gouvernements est plus importante que jamais. Allons de l'avant la main dans la main.» Et sur ces bonnes paroles, je vous remercie tous très sincèrement et vous souhaite un bon voyage de retour dans vos foyers.

M. Dimitrov

Vice-président travailleur de la Conférence
(*original anglais*)

Ce fut un honneur pour moi de remplir les fonctions de vice-président travailleur à l'occasion de cette session du centenaire où nous célébrons un mouvement – pas simplement l'Organisation, mais bien un mouvement mondial – qui, comme l'a rappelé la Première ministre de la Norvège au début de cette session, se bat pour la justice sociale depuis cent ans.

En ce qui concerne le groupe des travailleurs, nous nous réjouissons de l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, après une parenthèse de huit ans sans nouvel instrument normatif, et de la Déclaration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'avenir du travail, qui exprime l'engagement tripartite en faveur de la justice sociale.

La Commission de l'application des normes a apporté la preuve une fois encore que le système de contrôle est sain, objectif et suffisamment solide pour aborder son deuxième siècle d'existence. Les instruments négociés reconnaissent le droit de toute personne à un

monde du travail exempt de violence et de harcèlement et engagent les gouvernements, en consultation avec les employeurs et les travailleurs, à élaborer et mettre en place une approche inclusive, intégrée et tenant compte des considérations de genre, qui vise à prévenir et à éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Cherchant à anticiper l'avenir, ces instruments prennent acte des effets de la violence domestique dans le monde du travail et proposent des mesures pour les atténuer. Nous invitons maintenant tous les gouvernements à ratifier cette convention historique.

Le groupe des travailleurs aurait souhaité une Déclaration du centenaire plus visionnaire et plus ambitieuse. Mais nous sommes déterminés à travailler avec les gouvernements et les employeurs pour construire un avenir du travail qui donne corps, en ce XXI^e siècle, à l'idéal de justice sociale qui est au cœur de la vision fondatrice de l'Organisation.

Nous nous félicitons qu'il soit clairement énoncé que tous les travailleurs, quels que soient leurs arrangements contractuels, devraient bénéficier d'un socle de protection en matière de travail: une protection garantie et sûre qui empêche que le travail ne devienne une marchandise.

Ce socle de protection des travailleurs comprend le respect des droits fondamentaux, un salaire minimum adéquat et la limitation de la durée du travail, à savoir un aménagement du temps de travail aussi souple que le souhaitent les travailleurs, puisque certains gouvernements exigent de la souplesse, mais une limite maximale de la durée du travail. Permettez-moi simplement de rappeler que 36 pour cent de la main-d'œuvre mondiale travaille plus de quarante-huit heures par semaine, dans la plupart des cas sans l'avoir choisi. C'est pourquoi ce socle de protection des travailleurs que nous voulons vraiment instaurer doit aussi comprendre la sécurité et la santé au travail. Nous saluons en outre l'engagement tripartite de considérer comme un droit fondamental le respect de conditions de travail sûres et salubres, et le soutenons résolument.

La spécificité de l'OIT réside dans sa nature tripartite, dans son système normatif et dans son objectif central de justice sociale, qui constitue l'un des fondements d'une paix durable. La promotion, la défense et la mise en œuvre, dans la législation et dans la pratique, de la liberté syndicale et de la négociation collective sont, et devraient rester, les axes de l'action de l'OIT au cours des cent prochaines années.

Guidé par l'esprit de la Déclaration de Philadelphie, le groupe des travailleurs est venu à la Conférence dans l'intention de s'atteler à tout ce qu'il reste à accomplir dans le contexte d'un monde du travail en mutation. Notre engagement s'est traduit par une participation active aux travaux des commissions, aux discussions thématiques et aux échanges fructueux qui ont eu lieu pendant la Conférence. Etre présent ici est un honneur pour chacun de nos délégués, qui viennent à la Conférence en tant que représentants de leurs mandants et investis de la mission de défendre les intérêts des travailleurs.

Nous célébrons le centenaire ici à Genève. Certains de nos intervenants ont parlé de trous noirs, de vaches, d'ours, de mules et de bien d'autres animaux, mais n'oublions pas les personnes. A son retour, chacun devra faire face aux réalités de son pays et rendre compte aux membres de nos organisations – des gens qui travaillent et qui, pour beaucoup, sont en butte aux mêmes problèmes: conditions de travail et de salaire indignes, durée du temps de travail inacceptable, atteintes au droit d'organisation et de négociation collective, à supposer que ce droit leur soit reconnu. C'est pourquoi nous sommes ici pour continuer à œuvrer ensemble en faveur de tous les travailleurs et faire en sorte qu'ils puissent jouir pleinement de leurs droits.

Nous avons parcouru bien du chemin au cours des cent années écoulées, mais il reste beaucoup à faire. Comme l'ont souligné avec force et sans ambiguïté de nombreux chefs

d'Etat, les inégalités qui se creusent – et en particulier les inégalités de revenu entre les personnes ou les nations – représentent la principale menace pour la cohésion de nos sociétés et les valeurs démocratiques.

Dans son discours d'ouverture prononcé il y a deux semaines, M. Mdwaba déclarait que le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail n'était pas le dernier mot de l'OIT sur la question de l'avenir du travail. Le rapport met en lumière de nombreux autres défis et inégalités auxquels l'OIT doit s'attaquer et que, à mon avis, le Conseil d'administration devrait prendre en compte afin de proposer des orientations utiles sur la manière de traiter cette question plus en profondeur.

L'OIT est le temple de la justice sociale et, pour poursuivre l'excellent travail qu'elle mène depuis cent ans, devrait prendre au sérieux la lutte contre les inégalités, à partir desquelles se profilent les enjeux liés à l'avenir du travail. Nous devons vraiment nous attaquer ensemble aux inégalités de revenus si nous voulons une paix durable. Nous devons appuyer les initiatives de l'OIT visant à se placer à la pointe de la défense de la cohérence des politiques au sein du système multilatéral et à mettre le travail décent au centre des priorités mondiales si nous voulons enrayer la montée du populisme et du protectionnisme. Nous devons faire de la liberté syndicale et de la négociation collective une réalité afin qu'elles deviennent les principaux outils au service de la lutte contre les inégalités.

Ce n'est pas en recourant à la charité que nous parviendrons à vaincre les inégalités, mais en procédant à une véritable redistribution des richesses. Voilà la vraie solution. Ce n'est pas en nous livrant à la mendicité collective que nous parviendrons à vaincre les inégalités, mais en nous appuyant sur la négociation collective qui, comme l'indique à juste titre le rapport de la commission mondiale, constitue un bien public. Chers amis, le bien public c'est la négociation collective! Nous devons lutter contre les inégalités, et nous ne réussirons à régler le problème que si nous disposons d'une garantie universelle pour les travailleurs, comprenant un salaire assurant des conditions d'existence convenables, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et la protection sociale universelle. Nous ne pourrions partager les fruits de la prospérité et progresser sur la voie du développement durable que si nous parvenons à faire du travail décent une réalité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les forces qui sont à l'œuvre dans la transformation du monde du travail ne nous effraient pas. Nous sommes d'une nature optimiste, sinon nous ne serions pas ici en train de nous battre pour un avenir meilleur. Nous avons introduit la notion de transition juste et nous voulons maintenant lui donner corps et l'instaurer en tant que pratique, afin de mettre en place progressivement la transformation majeure qui s'impose pour faire face au changement climatique et à la révolution numérique et, comme l'a dit quelqu'un avant moi, être les maîtres de notre destin. Nous l'affirmons avec force, l'égalité des droits pour tous les travailleurs est un préalable à toute discussion sur la manière de relever les défis du changement démographique.

A l'heure de conclure, je souhaite remercier tous les travailleurs qui ont participé à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre de cette Conférence du centenaire, et notamment les membres de la Confédération syndicale internationale (CSI) et le personnel du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV). Notre engagement est sans ambiguïté, et nous souhaitons une OIT plus forte pour les cent prochaines années.

Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises pendant la Conférence, et aussi ce lundi dans les rues de Genève, le moment est venu, à l'aube de notre deuxième siècle d'existence, d'instaurer un nouveau contrat social dans lequel sera inscrit de façon incontestable le droit de grève internationalement reconnu. Ce nouveau contrat social est absolument indispensable si nous voulons rétablir la confiance et le respect mutuel dans le monde.

M^{me} Izata

Vice-présidente gouvernementale de la Conférence
(*original anglais*)

Deux semaines se sont écoulées depuis l'ouverture de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail, et cent ans depuis que l'OIT a entamé ce long périple au cours duquel les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont inlassablement œuvré de concert pour accomplir une tâche dont nous recueillons aujourd'hui les fruits. J'aimerais saisir l'occasion pour rendre hommage à tous les chefs d'Etat, chefs de gouvernement, premiers ministres, vice-présidents, ministres du travail des Etats Membres ainsi qu'aux représentants des travailleurs et des employeurs qui, malgré les contraintes de leurs calendriers respectifs, ont pris le temps de célébrer avec nous le centenaire d'une des organisations multilatérales les plus importantes et les plus fécondes, une organisation dont la singularité est précieuse au regard des difficultés économiques et sociales du monde actuel.

Je souhaiterais d'emblée revenir sur plusieurs déclarations formulées en plénière et appelées, j'en suis convaincue, à éclairer notre chemin au cours des dix prochaines années. Je citerai notamment M^{me} Amor Mottley, Première ministre de la Barbade, laquelle nous a rappelé que «les principes qui nous incitent en tout premier lieu à respecter la dignité du travail, à respecter le caractère décent du travail, à faire en sorte que les charges comme les avantages soient partagés équitablement sont les seules constantes sur lesquelles nous puissions compter dans les dix, vingt, trente, cinquante ou cent ans à venir». Je citerai également le Secrétaire général de l'ONU, qui nous a certifié ce matin que le système des Nations Unies pour le développement a besoin d'une OIT dynamique qui joue pleinement son rôle de composante essentielle.

Puisque j'évoque les discussions qui se sont tenues en séance, je souhaiterais commencer par la Commission de l'application des normes, qui constitue l'ossature de l'OIT. L'analyse de ses méthodes de travail et des aspects généraux de l'application des normes a débouché sur la formulation d'importantes recommandations, insistant notamment sur la nécessité pour les Etats Membres de s'acquitter des obligations qui sont les leurs aux termes de la Constitution de l'OIT. Nous savons que la commission a examiné 24 cas portant sur l'application de conventions ratifiées. Elle a procédé à cet examen à partir des observations figurant dans le rapport de la Commission de l'application des normes. Les gouvernements invités ont renseigné sur leur cas en mettant en lumière les spécificités de leur situation; sur cette base, il a été possible de leur soumettre des recommandations et de leur proposer une assistance technique. L'adoption d'une convention sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, qui a donné lieu à des débats fructueux au sein de la commission normative éponyme, va permettre de combler le vide juridique actuel. De nombreux Etats Membres pourront vraisemblablement l'intégrer dans leur législation nationale, et nous espérons que les mandats seront ainsi mieux armés pour mettre en œuvre les bonnes pratiques découlant de cet instrument.

Enfin, avec l'adoption de la Déclaration du centenaire de l'OIT, nous pensons que les conditions sont réunies pour que l'OIT continue d'œuvrer au service de la justice sociale, de la paix et de la promotion de l'égalité entre les Etats, tout en aidant les Etats Membres à faire face aux changements qui se produisent dans le monde et aux nouveaux enjeux sociaux. Ces principes ne peuvent être pleinement appliqués que si toutes les régions sont équitablement représentées au sein des organes de décision, sans qu'aucun Etat Membre ne soit exclu du processus de démocratisation et de gouvernance de l'OIT.

Les bouleversements sans précédent auxquels est confronté le monde du travail et l'apparition de nouvelles technologies vont contraindre bon nombre d'entre nous à revoir notre mode de pensée et à changer de paradigme pour affronter ces changements. L'OIT, pleinement consciente des défis à relever, et s'appuyant sur les travaux de la Commission

mondiale sur l'avenir du travail, créée en 2017, a recensé et proposé diverses mesures qui devraient permettre de tempérer les transformations en cours dans le monde du travail, mais aussi d'en tirer parti. Nous attendons avec un grand intérêt de pouvoir échanger nos points de vue, nos idées et nos données d'expérience en la matière.

Je souhaiterais très brièvement remercier l'Ambassadrice du Pérou, M^{me} Alfaro Espinosa, Présidente du Conseil d'administration, pour son rapport exhaustif sur la période 2018-19, au cours de laquelle elle est parvenue à instaurer un consensus tripartite sur des questions notoirement complexes.

Telles sont les modestes impressions que je souhaitais partager avec vous au sujet d'une Conférence que j'ai été fier de servir.

Pour conclure, j'aimerais complimenter tous les participants pour les résultats obtenus lors de cette session du centenaire.

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(*original anglais*)

Tout au long de cette année du centenaire, je me suis maintes fois demandé ce que je pourrais dire depuis cette tribune lorsque s'achèverait la session du centenaire de la Conférence internationale du Travail. Vous comprendrez aisément que je me sois posé la question, car nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux pour cette session de la Conférence. Nous sommes tous conscients que beaucoup dépendait de notre capacité à obtenir des résultats concluants, aussi bien pour l'Organisation que pour ceux que nous servons. Pourquoi dire cela? Parce que, plus que jamais depuis longtemps, nous sommes tous, en cette année du centenaire, sous les feux des projecteurs. Les gens nous regardent, nous écoutent et doivent se poser un certain nombre de questions. Les gens se demandent si cette Organisation est réellement en mesure d'apporter les réponses crédibles qu'ils sont en droit d'attendre – et d'exiger – s'agissant de leur vie professionnelle actuelle et future. Peuvent-ils compter sur l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour construire l'avenir du travail qu'ils veulent véritablement, quelles que soient leurs préoccupations et les possibilités qui s'offrent à eux?

Au-delà de ces considérations, pourrions-nous concilier les positions de chacun et les intérêts divers, parvenir à un consensus et, ce faisant, démontrer une fois encore que le dialogue social est et reste le fondement de la prise de décisions éclairées en ce qui concerne le monde du travail? Serions-nous suffisamment déterminés? Serions-nous suffisamment rigoureux pour continuer à promouvoir la bonne application des principes du droit international du travail grâce aux mécanismes de contrôle? Serions-nous à même de développer les instruments normatifs alors que la situation l'exige de toute évidence? En cette année du centenaire, serions-nous capables, à une «époque de désillusion», pour reprendre les termes employés ce matin par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de démontrer en outre que le système multilatéral, qui a débuté avec l'OIT et s'y est construit, peut apporter les solutions aux défis mondiaux que nous connaissons tous? Face à ces questions, quel est notre bilan? Qu'a entendu et vu le monde au cours de ces deux semaines de travaux à Genève?

Tout d'abord, comme cela a déjà été observé, pas moins de 34 chefs d'Etat ou de gouvernement nous ont honorés de leur présence, ce qui en dit long sur le respect dont jouit cette Organisation et sur les espoirs que les dirigeants du monde placent en nous tous. Ce qui importe, bien plus que le nombre de dirigeants qui sont venus à la Conférence, ce sont les messages qu'ils nous ont adressés. Des messages de soutien, des messages de confiance et des messages d'attentes. Ne nous leurrions pas, les attentes sont grandes vis-à-vis de

l'Organisation internationale du Travail. Si d'autres personnes placent leur confiance et leurs espoirs dans cette Organisation, les mandants ne peuvent que partager cette conviction et cette ambition et aller de l'avant pour les concrétiser.

Le Secrétaire général de l'ONU a dit dans la matinée – et il est important de le relever – que, grâce à sa structure tripartite, l'OIT était en avance sur son temps. Il a aussi exprimé sa confiance envers l'Organisation, en rappelant clairement que, pour avoir été la première à réunir les gouvernements, les travailleurs et les employeurs dans le cadre d'un contrat social vieux d'un siècle, l'OIT est appelée à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La présence exceptionnelle à cette session de la Conférence d'illustres invités, parmi lesquels la Directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et bien d'autres encore, permet d'affirmer que le Parlement mondial du travail pèse de tout son poids. Un peu plus de 6 300 personnes ont participé à cette session. Sur les 187 Etats Membres que compte l'Organisation, 178 étaient représentés. Nous avons accueilli 162 ministres. Ce sont là des records dans l'histoire de l'Organisation. L'énergie et la confiance que nous suscitons sont illustrées par ces chiffres, qui témoignent du dynamisme de l'OIT, une organisation qui bénéficie de la participation active et de la détermination enthousiaste de ses Membres. Je suis toutefois bien conscient que, dans une Conférence où il a été question de productivité, ce n'est pas tant le nombre de participants qui compte que le résultat.

A quel résultat sommes-nous parvenus? Eh bien, ce matin, dans un climat d'enthousiasme compréhensible, nous avons adopté une convention et une recommandation décisives sur une question essentielle, à savoir la violence et le harcèlement au travail qui constituent une atteinte aux droits humains. Cette convention est la première que nous avons adoptée depuis 2011. Il importe, à mon sens, de préserver les fonctions normatives de l'OIT et de démontrer au cours de cette session du centenaire que nous sommes prêts, aptes et disposés à poursuivre sur cette lancée. Cet après-midi, nous avons adopté la Déclaration du centenaire, sur laquelle je reviendrai dans quelques instants. Le budget, qui a été adopté plutôt sereinement en début de semaine, prévoit une légère augmentation de nos ressources réelles. Je dis «légère», mais cette augmentation représente néanmoins un effort important des Etats Membres, dont je suis extrêmement reconnaissant et que je salue. Il est indéniable, comme je l'ai dit à la séance d'ouverture, que l'OIT s'est acquittée de sa fonction de contrôle, qui est loin d'être la plus facile, mais qui constitue indiscutablement l'une de ses attributions les plus essentielles.

A la lumière de ce qui a été dit cet après-midi, permettez-moi de faire deux brèves remarques. Premièrement, lorsqu'il s'agit de réorganiser, de modifier ou d'améliorer les activités normatives de l'Organisation, nous agissons. L'une des initiatives du centenaire qui a été lancée – et mise en œuvre sans relâche – vise précisément à revoir les normes internationales du travail et leur contrôle et à apporter des améliorations lorsque cela s'impose.

Deuxièmement, quelles que soient les critiques que puissent susciter les résultats passés de l'OIT en matière de contrôle des normes, n'oublions jamais que les avancées les plus historiques de cette Organisation sont le fruit de sa persévérance et de sa rigueur. Il est, à mes yeux, inconcevable que l'OIT puisse agir différemment à l'avenir.

La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019, qui a été adoptée, a fait l'objet d'un certain nombre de commentaires. Nous disposons, selon moi, d'une Déclaration très puissante qui permettra à l'Organisation d'aller de l'avant, car nos travaux sur l'avenir du travail ne s'achèveront pas avec cette session historique. Aujourd'hui, nous avons adopté, répétons-le, une feuille de route, une boussole qui guidera l'Organisation dans

son action future, car l'avenir du travail et l'avenir de l'Organisation ne font qu'un. De la négociation de cette déclaration, je retiendrai la chose suivante: ce qui, pour une personne, est synonyme de clairvoyance, d'ambition et de nécessité peut être, pour une autre, illusoire, utopique et hors de portée. C'est la nature même du dialogue social et c'est la raison pour laquelle cette déclaration est ce qu'elle est. Nous irons de l'avant sur la base du texte de la Déclaration et de la résolution qui l'accompagne. Nous élaborerons tout d'abord des propositions de programme et de budget en novembre et orienterons ensuite l'Organisation dans la direction que vous nous avez donnée.

A mesure que nous avancerons, il nous faudra garder à l'esprit une leçon tirée de la présente session et, pour tout dire, de chaque session précédente: le chemin parcouru, les résultats obtenus et parfois les échecs dépendent entièrement de notre capacité à participer de manière constructive au dialogue social, à écouter et à nous exprimer, à concilier nos opinions et celles des autres et à rester fidèle au contrat social du tripartisme en faveur de la justice sociale.

Voilà ce qui nous a permis d'aller de l'avant au cours de cette session de la Conférence, malgré les hauts et les bas que nous avons connus. Comme la météo à Genève, les journées radieuses ont été entrecoupées de tempêtes plutôt violentes mais, au bout du compte, nous sommes arrivés à bon port.

Alors, poursuivons nos efforts avec cette énergie. Nous tous – le personnel et les mandants – avons eu la lourde tâche de participer à cette session historique du centenaire. D'une certaine manière, je pense que nous avons eu énormément de chance d'être ici. Nous pourrions tous dire non seulement que nous étions présents, mais aussi que nous avons assumé nos responsabilités pour faire de cette session de la Conférence un succès et nous montrer à la hauteur de la mission qui nous avait été confiée. Je vous en remercie et vous en félicite.

Le Président

Je tiens à dire que vous m'avez accordé le grand honneur de présider la Conférence du centenaire et je vous en remercie.

Notre Conférence est le parlement mondial du travail. Elle est l'unique occasion pour les gouvernements et pour les partenaires sociaux de débattre des questions sociales et du travail décent. A cet égard, les normes internationales du travail jouent un rôle central. Cent ans après la création de l'OIT, dans le contexte actuel de mondialisation et de numérisation de l'économie, ces échanges tripartites sont plus importants que jamais. C'est pourquoi j'aimerais commencer par adresser mes remerciements à l'ensemble des délégués et des conseillers techniques tripartites et leur exprimer ma reconnaissance. Sans leur engagement, la Conférence n'aurait pas le retentissement que l'on sait. Le bon fonctionnement de la Conférence repose aussi sur une parfaite préparation, sur une organisation minutieuse et sur une collaboration entre toutes les équipes.

Le contrôle des normes internationales du travail a bien fonctionné, dans un esprit de dialogue social tripartite, afin de promouvoir et de respecter les conventions ratifiées.

Nous avons adopté un budget solide et opérationnel qui devrait permettre à l'OIT de poursuivre sa mission de justice sociale au service de la paix.

Les forums thématiques ont permis de débattre de thèmes d'une importance centrale pour l'avenir de nos sociétés du travail et de nos économies respectives.

Les débats sur le rapport du Directeur général, sur celui de la Commission mondiale sur l'avenir du travail ainsi que sur le rapport de la Présidente du Conseil d'administration ont été féconds.

Le 14 juin 2019, la Conférence a marqué sa solidarité avec la cause des femmes en Suisse, mais aussi dans le monde. Je salue cet engagement et cette prise de conscience qui montrent que le multilatéralisme et la solidarité ne sont pas que des mots, mais que ce sont aussi des actes.

De plus, au regard du bon déroulement de ces deux semaines de travail intensif, je veux adresser mes cordiaux remerciements et ma profonde gratitude tout d'abord aux membres du bureau de la Conférence, les Vice-présidentes et le Vice-président, à savoir l'Ambassadrice Izata, M^{me} Mugo et M. Dimitrov. J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. le Directeur général, Guy Ryder, ainsi que les membres de la direction générale du BIT. J'aimerais en outre remercier cordialement l'ensemble des fonctionnaires du Bureau, et notamment toute l'équipe d'assistantes et d'assistants que le secrétariat a mis à ma disposition, ainsi que l'ensemble des responsables du protocole qui m'ont accompagné tout au long de cette merveilleuse aventure.

Je ne saurais remercier suffisamment toute l'équipe du protocole du BIT. Les visites de haut niveau que nous avons eu l'honneur d'organiser ici et les personnalités et les hauts dignitaires que nous avons reçus nécessitent un travail intensif. J'y pensais encore ce matin en me rappelant des propos que j'avais échangés à l'époque ici même avec M^{me} Juvet-Mir, que je remercie. Nous étions arrivés à la conclusion qu'un scénario de visites, un programme d'une journée ne sont définitifs que lorsque la visite ou le programme sont terminés. Avant, tout peut arriver. Et je crois qu'on peut dire ici, en toute honnêteté, que tout a été réglé comme du papier à musique. C'est bon pour l'image de l'institution, c'est bon pour nous, mais c'est aussi une contribution à l'image de l'institution.

J'adresse mes remerciements chaleureux aux traducteurs et aux interprètes. Je remercie cordialement les services de sécurité du Palais et du BIT. Je dis un grand merci aux services techniques, à la distribution, mais j'aimerais me tourner vers ma délégation, la délégation suisse. Je voudrais remercier tout particulièrement le chef de la délégation suisse, M. le secrétaire d'Etat Boris Zürcher, ainsi que tous les membres de la délégation tripartite suisse qui m'ont soutenu et accompagné avec entrain et engagement. Mes remerciements à l'égard de mes compatriotes s'adressent aussi aux représentantes et aux représentants de la mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies à Genève, ainsi qu'à mes collègues de Présence Suisse qui nous ont aidés à faire de la réception que nous avons organisée un succès que vous avez pu apprécier.

J'aimerais, pour finir, remercier le gouvernement de la Suisse, le Conseil fédéral, qui m'a accordé sa totale confiance et dont deux des membres ont honoré notre Conférence de leur présence.

J'oublie sans doute de nombreuses personnes qui ont pris part à cette Conférence et que j'aurais dû remercier. Qu'elles me pardonnent si j'ai omis de les citer, mais je les assure de l'expression de ma chaleureuse reconnaissance.

Cette année, nos débats ont spécifiquement porté sur les questions de l'avenir du travail et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail. Les interventions des éminentes personnalités qui ont honoré notre Conférence de leur présence ont inspiré notre prise de conscience des défis et des opportunités actuels et à venir dans le monde. Nous nous étions fixé des objectifs ambitieux. J'ose affirmer que nous les avons atteints tous ensemble. La Déclaration du centenaire est là pour renforcer le rôle et le mandat futurs de l'OIT et pour garantir la justice sociale dans le respect des valeurs fondamentales de l'Organisation. La nouvelle convention et la nouvelle recommandation témoignent de la volonté politique des

acteurs tripartites de l'OIT de lutter contre la violence et le harcèlement au travail. Puisse la convention être largement ratifiée.

L'OIT et plus spécifiquement notre Conférence du centenaire ont ainsi contribué pendant ces deux semaines au renforcement et au développement du multilatéralisme depuis Genève. Un multilatéralisme qui met les femmes et les hommes au centre de nos efforts. Notre Conférence qui s'achève a revêtu un format spécial et une signification toute particulière. Elle habilite l'OIT à perpétuer l'engagement pour la justice sociale au service de la paix dans le monde, dans un monde du travail plus humain. Notre Conférence montre que l'OIT est la seule enceinte internationale qui réunit les acteurs de l'économie réelle pour préparer le monde du travail sans générer de laissés-pour-compte. Osons l'avouer, notre Conférence marquera l'histoire, comme la création de l'OIT a marqué une nouvelle ère de justice sociale il y a cent ans. Le multilatéralisme et le tripartisme sont les clés de voûte de notre engagement. Sans eux, l'OIT ne pourrait pas continuer à établir des conditions-cadres internationales pour assurer des relations économiques et sociales équitables. Sans eux, les principes et les droits fondamentaux au travail ne pourraient pas influencer positivement et durablement le bien-être social dans tous les pays du monde. Sans eux, nous ne saurions créer ou plutôt recréer la confiance autour d'un modèle économique, social et écologiquement responsable.

Certes, la Conférence se termine, mais pas notre travail.

Les éminentes personnalités qui nous ont honorés de leur présence nous ont également mandatés pour assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements pris pendant cette Conférence, mais aussi pendant les cent dernières années, et cela tant au niveau national qu'au niveau international. Je vous souhaite donc courage et ténacité, et je vous adresse mes vœux de succès pour exécuter cette tâche dans le futur. Je vous souhaite un bon retour dans vos pays et vous dis simplement merci à toutes et à tous.

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(*original anglais*)

Vous l'aurez constaté au cours de cette session de la Conférence: l'Organisation internationale du Travail (OIT) est une organisation moderne, qui sait s'adapter aux temps nouveaux. L'OIT évolue, sa capacité d'adaptation n'est plus à prouver, mais c'est également une organisation qui est attachée aux traditions. L'une de ses grandes traditions – est-elle centenaire, je ne saurais le dire, car je n'ai pas été là aussi longtemps, mais je sais qu'elle se perpétue depuis quelques décennies – consiste, au moment où les travaux s'achèvent, à remettre au Président de la Conférence le symbole de son autorité, le marteau avec lequel il a orchestré les débats. Je dois dire, Jean-Jacques, que vous l'avez fait avec un art consommé de la diplomatie et que vous avez su nous mener à bon port, au moment voulu, après une traversée passablement agitée.

Au début de cette session, j'ai dit que l'élection de l'Ambassadeur Elmiger à la présidence de cette Conférence témoignait du rôle que joue au sein de notre Organisation notre pays hôte, la Suisse, à qui nous sommes extrêmement reconnaissants. Elle témoignait aussi, Jean-Jacques, du rôle que vous jouez personnellement depuis très longtemps dans cette Organisation. Vous nous honorez en effet de votre présence depuis le début des années quatre-vingt. Par votre fidèle présence en ces murs, vous avez exercé une forte influence et je sais à quel point vous vous identifiez aux valeurs et aux objectifs de l'Organisation – et cette conviction, je l'ai acquise non pas en conversant avec vous sur ce sujet, mais simplement en vous regardant agir.

Je constate que le marteau est exactement de la même taille que celui que nous remettons chaque année au Président de la Conférence. Peut-être aurions-nous pu, à l'occasion de ce centenaire, vous en remettre un qui soit un peu plus gros et plus travaillé. Mais c'est sans importance. L'important, c'est que les livres d'histoire de demain disent que la session du centenaire de l'Organisation internationale du Travail était présidée par Jean-Jacques Elmiger. Merci, Jean-Jacques.

Le Président

Je vous remercie Monsieur le Secrétaire général de la Conférence. Faisant usage de mon marteau, je déclare aclose la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée et la session close à 19 h 40.)